



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sidérurgie

Question écrite n° 22515

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la restructuration du groupe Arcelor Construction France, et sur ses conséquences sur son site strasbourgeois PAB EST. Le plan de restructuration récemment dévoilé prévoit la suppression de 122 postes sur les 151 que compte l'usine alsacienne. Il s'inscrit plus largement dans le mouvement de restructuration de l'ensemble du secteur sidérurgique, qui doit faire face à une saturation du marché et à une concurrence accrue. Celui-ci semble consister en un démantèlement planifié de certains sites aux profits d'autres jugés mieux à même de résister à de telles conditions économiques. Ainsi, le site de Strasbourg, encore récemment essentiellement orienté vers le marché allemand, se voit concurrencé par une usine allemande plus moderne, appartenant au même groupe et spécialisée dans la même production que l'usine strasbourgeoise. Dès lors, PAB EST, qui doit se contenter du marché français pourtant incapable d'absorber sa production, n'est plus en mesure d'assurer une activité économique suffisante pour survivre. Les dégâts sociaux provoqués par une telle stratégie doivent faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. En conséquence il lui demande si des mesures seront prises pour venir en aide à ces salariés.

Texte de la réponse

Le processus engagé sur le site de Strasbourg de la société Arcelor Construction vise à réorienter les activités de l'établissement face à une conjoncture déprimée sur les marchés allemand et français. La situation du site est désormais extrêmement délicate, les pertes s'étant accumulées depuis près de trois ans. Pour faire face à ces difficultés, Arcelor Construction entend recentrer l'activité de l'établissement sur la production de profilés et la fabrication de produits nouveaux pour le bâtiment. Toutefois, l'entreprise n'envisage cette évolution qu'au prix d'une réduction substantielle des effectifs. Le groupe, après avoir consulté le comité central d'entreprise, a décidé, fin juillet 2003, la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi au sein de l'établissement de Strasbourg. Ce plan concernera 122 personnes et les mesures mises en oeuvre devront permettre le reclassement interne et externe des salariés concernés avec un accompagnement financier afin de compenser les effets du plan d'adaptation industriel et économique du site. Par ailleurs, Arcelor Construction a confié à Sodie une mission qui permettra d'aider à la création d'autant d'emplois que d'emplois supprimés sur le Bassin alsacien, dans une période de trois ans. A cet égard, Sodie privilégiera les projets d'entreprises susceptibles d'offrir des emplois aux salariés de l'établissement de Strasbourg. La méthodologie retenue impose en particulier à Sodie de travailler en étroite collaboration avec tous les interlocuteurs locaux, les pouvoirs publics en particulier. Cette mission commencera le plus rapidement possible à la fin de la phase de consultation des partenaires sociaux. La phase d'accompagnement à la création d'emplois débutera dès 2003 pour une période de quatorze mois afin d'assurer la meilleure adéquation entre les emplois à créer et les profils des salariés à reclasser. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, pour leur part, seront très attentifs à l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22515

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5757

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7285